



Rapport d'activité LaSPAV - Assemblée générale du 18 juin 2019



Crédits ADB Design pour LaSPAV

Il y a tout juste un an, 43 personnes se réunissaient dans cette Mairie pour créer “La Seine n’est pas à vendre”, association dont l’objet, disent ses statuts, est le suivant :

“Entreprendre et développer toutes actions, notamment de recours en justice, pour la reconnaissance de la Seine comme espace public inaliénable : pour la protection et la mise en valeur du fleuve, de ses affluents et canaux, de ses abords, de son grand paysage et de son patrimoine matériel et immatériel.”

Chacun connaît les motifs qui ont déclenché la colère de quelques-uns, exprimée dès février 2018 dans une tribune publiée dans Libération, dénonçant le coup de “poker urbain” des passerelles habitées sur la Seine.

Critique de “Réinventer la Seine” à Paris

Au-delà des projets de passerelles, du fait même de la procédure sur financement exclusivement privé, les autres projets de “Réinventer la Seine” dans et hors Paris, – celui

de la place Mazas et celui posé devant la Maison de la Radio à Paris, celui de tours en bord de Seine à Nogent-sur-Marne – sont venus confirmer la tentation de marchandisation et de privatisation de l'espace public des quais de Seine, et le peu de cas fait du rôle fondamental d'écosystème et de régulateur climatique que jouent les fleuves dans les territoires qu'ils traversent, y compris en ville, tentation portée par la municipalité parisienne et plusieurs collectivités de la Métropole du grand Paris.

Il fallait agir vite, collectivement, se doter d'outils, prendre des contacts, créer un site, rencontrer d'autres associations, s'adresser à la presse écrite et parlée, pour d'abord combattre efficacement les projets contestés mais aussi faire des contre-propositions.

Les arguments que nous avons développés dans le cadre de pétitions en ligne, de réunions publiques, de la réalisation et de la diffusion de dossiers documentés, nous ont valu des articles dans la presse écrite et radiophonique (tribune dans Libération, Le Monde, Le Journal du Grand Paris, la Midinale, etc.) et l'oreille d'un certain nombre d'élus qui découvraient les problèmes. Nos arguments se sont trouvés confortés par la demande de l'Unesco de créer une zone tampon élargissant de fait l'impact du classement Unesco des berges de Seine au cœur de la capitale et par l'inscription aux Monuments historiques de la Maison de la Radio le 26/03/2018 ; enfin, par un avis confidentiel défavorable du Conseil d'État du 22/01/2019 pour irrégularité de procédure du projet de la Ville de construire trois passerelles habitées sur la Seine sans avoir eu recours à un marché public ; avis révélé et commenté par un article de Grégoire Allix dans Le Monde du 16/2/2019, puis par Le Canard enchaîné le 20/2/2019. Au moins provisoirement et pour différents motifs, les projets de passerelles, celui de la Place Mazas et celui de la maison de la radio ont été stoppés.

On ne va pas ici énumérer chronologiquement les étapes d'une mobilisation très soutenue, appuyée et relayée par plusieurs associations et formations politiques parisiennes que nous tenons à remercier (SOS Paris, FNE, Rue de l'Avenir, Association du Port de Javel, Association des Riverains de la Place Mazas, Les Verts, La FI, Génération.s, parfois LR, LRM et Agir) qui ont conduit à l'abandon par la municipalité si ce n'est d'une volonté de projet mais au moins des projets promoteur/concepteur retenus : pour les trois passerelles, les 28 candidats ayant fait acte de candidature ont été informés par courrier fin février 2019 de l'arrêt définitif de la procédure ; Place Mazas, où une association de riverains a très largement mobilisé contre le projet et où il n'y avait plus de majorité politique au Conseil du 12^{ème} pour le soutenir, l'équipe choisie par la ville en juillet 2017 a été "remerciée" en mars 2019 ; et pour le site Maison de la Radio, la Ville a annoncé le retrait de l'ordre du jour du conseil de Paris du 13 juin d'une délibération visant à lancer les études opérationnelles...

Dans ces trois cas, LaSPAV a joué utilement son rôle de lanceur d'alerte.

Remarquons aujourd'hui que tout cela aurait été évité si les élus responsables de ces projets avaient élaboré leurs idées à partir d'expertises règlementaires de leurs services, d'analyses historiques et de débats démocratiques devant le conseil de Paris. D'où

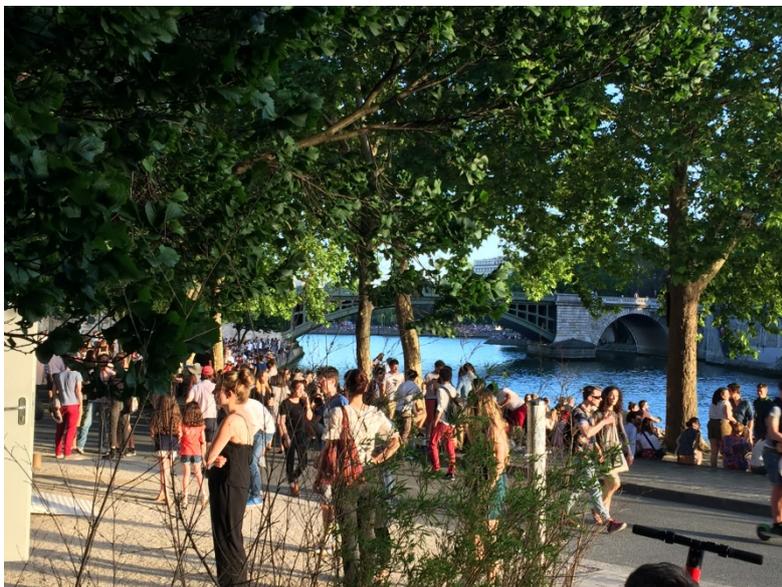
beaucoup de travail inutile pour les équipes candidates aux consultations “Réinventer” qui ont travaillé sans aucune garantie, et autant de temps passé pour rien par les services de l’administration, mobilisés des centaines d’heures alors qu’il y a tant à faire. Tout ceci illustre à nos yeux les dérives inscrites dans nombre de projets dits “innovants”. La leçon, y compris financière, mérite d’être tirée.

Notre participation à l’Atelier Seine de la Mairie de Paris.

“Devant la fronde – écrivait Grégoire Allix dans Le Monde du 20/11/2019 –, la Mairie met en place en janvier un Atelier Seine associant toutes les parties prenantes.” Nous aurons au moins servi à susciter cette initiative, trop tardive pour éclairer les “Réinventer” mais sans doute utile pour l’avenir ! Le Port Autonome, dans un premier temps réticent (c’est une petite révolution culturelle pour lui qui tient à son autonomie !), a accepté d’y participer.

Conscients des arrière-pensées, nous nous sommes pourtant réjouis de l’initiative, même si un tel sujet mériterait une “commission extramunicipale permanente”. Ne serait-ce que pour Paris, au moins sept adjoints à la Maire (urbanisme, espaces verts, eau, voirie, tourisme, culture/patrimoine, propreté) sont concernés sans mise en place d’une coordination indispensable ! Nous participons sérieusement à cet Atelier Seine de la Ville - qui s’est déjà réuni 3 fois - en intervenant dans les débats sur la base de nos documents liés à l’ordre du jour que nous diffusons aux participants. On trouve ces documents sur notre site (§ Mobilisations) et les comptes rendus des séances sont sur le site de l’APUR (avec pas mal de retard).

Mais les grands enjeux à Paris sont devant nous.



Pique-nique massif en bord de Seine dans Paris, mai 2019. Photo B. Landau

En effet la suppression - quasi définitive - des voies automobiles sur les berges ouvre une nouvelle période des relations Ville-Fluve qui n’a pas été anticipée dans toute son ampleur. Il n’y a pas aujourd’hui de vision globale à l’échelle métropolitaine, ni même parisienne. Les sujets sont multiples et complexes : tourisme, activités portuaires, fret, transport fluvial, aménagement des

quais libérés de la circulation, cohabitation de multiples usages. Jusqu'ici le Port autonome et VNF règnent en maîtres des lieux et les enjeux financiers, au vu de l'attractivité du site fluvial ("Champs-Élysées sur l'eau"), sont très importants. Nous avons à y défendre les fondamentaux de l'espace public : inconstructibilité des berges basses et hautes exceptées les installations portuaires, gratuité et accessibilité pour les usages populaires du fleuve, continuité des parcours en berge basse, sans négliger les enjeux majeurs liés aux activités économiques vertueuses (fret, économie circulaire, tourisme populaire à l'échelle du grand site de la Seine) et, en premier lieu, préservation et restauration de l'écosystème fluvial.

Nous avons à cette occasion pris et reçus de nombreux contacts associatifs dans Paris avec les acteurs diversifiés de la communauté portuaire.

Lancer un débat public sur la Seine et la Métropole

Avec une première Newsletter publiée en novembre 2018 et l'organisation d'une réunion publique le 21 novembre mobilisant près de 150 personnes, nous avons souhaité amorcer un débat public sur la Seine dans la Métropole. La Seine est en effet le grand absent du débat et du récit métropolitain en cours, alors que toutes les villes se retournent sur les fleuves et cours d'eau dont elles sont riveraines. En dehors de la référence (sans contenu précis) aux trames vertes et bleues du SDRIF et du SRCE, le fleuve est dans le grand Paris en général absent des documents d'urbanisme à grande échelle (PLUI, SCOT) alors que ses rives connaissent un regain d'activités économiques, portuaires, immobilières, populaires et associatives. Des associations, comme "La Seine en partage" ont dans le passé animé ces débats, organisé des manifestations – comme par exemple le Festival de l'OH – des fêtes, des séminaires de travail... Elles ont disparu, alors que localement, plusieurs territoires se mobilisent, pour le meilleur et aussi le pire ! La Délégation pour le développement de la vallée de la Seine, avec à sa tête le préfet Philizot, travaille à l'échelle de l'axe Seine Paris-Rouen-Le Havre mais ne s'occupe pas de l'amont du fleuve. Elle a organisé une manifestation institutionnelle – une journée des conférences et débats - en février 2019.

La mise en place d'un conseil d'orientation de l'association et de 4 ateliers

Pour lancer une dynamique mettant à contribution la volonté militante et les expertises diverses des membres de l'association, nous avons organisé une réunion publique le 21 novembre 2018. S'en est suivi la mise en place le 20 décembre d'un conseil d'orientation¹ de LaSPAV pour réfléchir collectivement. Le CO a décidé de la création de 4 ateliers pour approfondir différents sujets. Les volontaires se sont manifestés le jour même, rejoints par d'autres peu après. Un point d'étape a eu lieu lors d'une galette-débat à la Mairie du 14^{ème} fin janvier 2019.

Ces 4 ateliers (La Seine, entité vivante - Risques et résilience - Projets et pratiques d'usage - Initiatives populaires et culturelles) ont travaillé de janvier à mai, les synthèses de leurs travaux sont consultables sur le site www.laseinenestpasavendre.com ; et une courte synthèse de l'ensemble vous est présentée à cette AG comme document d'orientation pour les deux ans à venir.

¹ Le conseil d'orientation est composé d'une cinquantaine de personnalités du monde professionnel, académique, politique et administratif, adhérent ou proche de l'association.

- L'atelier "La Seine entité vivante" a beaucoup échangé avec l'association "Notre affaire a tous", qui lutte pour le droit de la nature au niveau international (le seul pertinent quand on pense climat et environnement, même s'il faut aussi agir localement), en particulier pour la reconnaissance du crime d'écocide, au-delà du simple délit (on en aurait bien besoin quand, il y a peu, Vinci a déversé du lait de béton dans la Seine pendant des mois...). L'atelier a été épaulé notamment par les juristes Valérie Cabanes – qui a notamment été consultée par les sénateurs ayant déposé un projet de loi dans ce sens en avril dernier, malheureusement rejeté le 2 mai (cf. Le Monde du 3 mai 2019) – et Marie Toussaint. Cette dernière a participé à une des réunions et a fait part de leur stratégie d'action pour faire évoluer le droit et d'exemples divers à l'international, tout à fait édifiants. On ne s'étonne pas d'apprendre que le Vietnam a été le premier pays à reconnaître le crime d'écocide à l'issue des destructions au gaz orange par les USA. D'autres pays ont introduit dans leur constitution le droit de la nature, pour elle-même et pas seulement en fonction d'intérêts privés ou même collectifs s'ils sont destructeurs d'écosystèmes. De nombreux textes et articles de presse développant ces idées figurent sur notre site (§ Conseil d'orientation)
- L'atelier "Risques et résilience" a travaillé dans trois directions : rappeler d'abord l'importance et le rôle du système hydraulique sur les territoires dans le contexte du changement climatique. Identifier les tensions existantes dans la situation du territoire de l'Ile-de-France au contact du fleuve au prisme de différents facteurs : inondations et sécheresses, pollution des nappes et agriculture, à l'amont et à l'aval, déséquilibres entre Paris et le territoire francilien... Revenir sur les enjeux de gouvernance, la nécessité de développer une vision globale de ces questions et contribuer aux choix politiques et techniques (et économiques) qu'ils impliquent. Pour cela le groupe a travaillé sur un projet de référentiel, outil de 5 à 10 points maximum, à mettre en débat avec les citoyens, les associations et les pouvoirs publics qu'il faudra interpeler globalement comme à l'occasion de tel ou tel projet : « Nous pensons que si l'on ne prend pas en compte ces injonctions, vous mettez des populations en danger, et accentuez le risque de catastrophes écologiques, sociales et économiques majeures ».



Crue juin 2018 dans Paris ; photo B Landau

- L'atelier "Projets et pratiques d'usage" prolonge les réflexions de l'Atelier 2 en les ancrant sur les territoires, par la connaissance des projets et des acteurs, notamment les associations. Le travail ne fait que commencer. Il a notamment voulu comprendre comment l'irruption de la dimension écologique vient percuter concrètement les enjeux multiples et contradictoires (travailler, habiter, circuler, franchir, protéger des crues, densifier ou préserver les espaces naturels) qui apparaissent dans les projets et les réalisations qui se développent aux abords du fleuve. Comme l'atelier 2, il a réfléchi à une charte de bonnes pratiques, et s'est posé la question de l'intérêt d'une grille d'analyse multicritères des projets. Le groupe a fait émerger la notion intéressante de "riveraineté du fleuve". Il prolonge actuellement son travail d'inventaire des évolutions en cours le long du fleuve dans la métropole et réfléchit à une représentation cartographique problématisée des situations et enjeux.



Le festival de l'OH escale dans Paris juin 2005 photo P. Mansat

- L'atelier "Initiatives populaires et culturelles" s'adresse à celles et ceux qui s'intéressent aux pratiques sensibles et populaires de la Seine. Sa mise en place tardive n'a pas permis, au-delà de la prise de contacts, de construire un plan d'action. Son rôle est à nos yeux très important. La métropole, inclusive des territoires de banlieue et de leur énergie créatrice, est l'échelle pertinente de cette démarche. Il s'agit de valoriser le temps long du fleuve, de répondre au désir de nature et d'eau, de paysages apaisés et de bien-être pour toutes et tous. Il s'agit aussi d'encourager les modes informels d'appropriation du fleuve, les interventions alternatives et les regards subversifs qui contestent que ne soient reconnus comme légitimes pour s'approprier le fleuve et ses rives que les seuls acteurs économiques (aménageurs, promoteurs...) et institutionnels (VNF, HAROPA), et qui souhaitent une valorisation des dynamiques culturelles (immatérielles, mémorielles, imaginaires...). A partir d'un petit noyau d'acteurs plus impliqués en dehors de Paris que

dans la capitale, l'Atelier a procédé à un premier inventaire des manifestations et des associations et espère contribuer au renforcement et à la lisibilité de ces pratiques dans un contexte marqué un peu partout par le danger de marchandisation des rives.

Outre le travail dans les ateliers, des contacts ont été pris avec les écoles d'architecture, de paysage, d'ingénieurs (Ecoles d'architecture de la Villette, de Versailles, de Belleville, Ecole de paysage de Versailles, Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris travaillant sur les risques et la résilience), car en Région parisienne la Seine mobilise également les milieux de la recherche et de l'enseignement.

Quelques élus de la Métropole, plutôt dans la mouvance gauche alternative et écologique mais pas uniquement, suivent attentivement notre travail, voire souhaitent nous rencontrer.

LaSPAV aujourd'hui et demain

L'association compte 105 adhérents déclarés le 15/06/2019 mais à ce jour 66 seulement sont à jour de leur cotisation (merci d'y penser pour ceux qui n'ont pas encore réglé la cotisation 2019 !). Ajoutons que notre audience dépasse largement le nombre de nos adhérents mais serait renforcée s'il augmentait !

Un énorme travail collectif a été réalisé en un an. Merci à tous, aux membres du bureau qui ont travaillé collectivement sans relâche (15 réunions tenues), aux participants au Conseil d'orientation et aux groupes de travail, aux élus qui nous soutiennent depuis le début, en nous permettant aussi de nous réunir dans les locaux publics, aux associations qui partagent nos combats, notamment FNE, SOS Paris, Rue de l'Avenir... Il n'est pas possible de citer tout le monde.

L'ordre du jour de cette seconde assemblée générale est chargé mais porteur de projets qui renforcent notre envie de développer LaSPAV dans l'année qui vient. La période des élections municipales y est favorable et la discussion sur le document d'orientation qui va vous être présenté nous armera, on l'espère, pour poursuivre notre navigation !!!

